



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCAJPI_2026_0172

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours pour excès de pouvoir
dirigé contre les 12 délibérations adoptées
par le Conseil Municipal le 28 mars 2026

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Conseiller délégué auprès du Maire, n°2026-115 du 28 mars 2026,

Considérant que le 24 mai 2026, Madame CROES Emilie a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours, en annulation des 12 délibérations adoptées par le Conseil Municipal le 28 mars 2026 lors de la 1^{ère} réunion suivant son renouvellement général – instance 2605651.

Considérant qu'il convient de défendre à cette action.

DECIDONS

- de défendre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Simon FROMONT, Avocat, 60 rue Saint-Eloi, 59500 DOUAL, hors marché ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat suivant convention d'honoraires, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 15 JUL. 2026

Envoyée en Préfecture le 15/07/2026
Publiée sur le site de la Ville le

Par délégation du Maire

Jean-Marie VUYLSTEKER

Conseiller Délégué auprès du Maire en
charge notamment des Affaires Juridiques

